

RAZIKA ADNANI
JEAN-LOUIS BIANCO
LATIFA IBN ZIATEN

Laïcité
et islam
mission possible ?

entretien avec José Lenzini

LAÏCITÉ ET ISLAM,
MISSION POSSIBLE ?

La collection *Méditerranées*
est dirigée par José Lenzini

Dans la même collection :

Jean Viard, *Quand la Méditerranée nous submerge*, 2016

Daniel Herrero, *Mes Méditerranées*, 2016

Boris Cyrulnik, Boualem Sansal, *L'impossible paix en Méditerranée*, 2017

Christian Bromberger, *La Méditerranée, entre amour et haine*, 2018

Danièle Masse, *Cargèse, perle des douloureux exils*, 2018

Jean-François Coustillière, *Périls imminents en Méditerranée*, 2019

Rudy Ricciotti, *Je te ressers un pastis ? Dialogue avec moi-même*, 2019

Jean-François Bernardini, *L'autre Enquête corse. Le trauma Corsica-France*, 2019

Multiple et complexe, la Méditerranée est un territoire expansif et pluriel, un lieu de rencontre des civilisations et des cultures, un pôle de découvertes, de perspectives, d'exils et de commerce.

La collection *Méditerranées* aborde ces espaces par le biais de l'histoire, des réflexions, de la sociopolitique. Sous forme d'entretiens, de témoignages ou d'essais, la collection vise à mieux (dis)cerner ce centre névralgique de notre présent, de nos futurs.

© Éditions de l'Aube, 2019
www.editionsdelalube.com

ISBN 978-2-8159-3307-0

Razika Adnani
Jean-Louis Bianco
Latifa Ibn Ziaten

**Laïcité et islam,
mission possible ?**

entretien avec José Lenzini

éditions de l'aube

Vous avez dit... laïcité?

La laïcité... C'est quoi, au juste?

La question posée, la réponse arrive sous forme lapidaire: séparation de l'Église et de l'État. La définition est certes lapidaire, mais proche de la réalité d'une société fondée sur ce partage excluant les Églises – quelles qu'elles soient – de l'exercice de tout pouvoir administratif ou politique.

Force est de reconnaître que donner une définition, y compris simple, de la laïcité reste parfois un exercice périlleux dont peu de nos contemporains parviennent à s'acquitter, quand ils ne butent pas sur ce mot vide de sens pour eux.

Et même si la définition est intelligible pour tout un chacun, sa mise en application quotidienne paraît poser bien des problèmes! On en a quelques témoignages récurrents: qu'il s'agisse de crèches dans les mairies, de menus de substitution ou du port du foulard dans les lieux publics.

D'où cette question simple : qu'est-ce que la laïcité ? Une question, déclinée sur les champs social, politique et religieux, que nous avons posée à trois spécialistes : Jean-Louis Bianco (président de l'Observatoire de la laïcité), Latifa Ibn Ziaten (présidente de l'association Imad Ibn Ziaten pour la jeunesse et la paix) et Razika Adnani (philosophe et islamologue).

Lui et elles ont des parcours et des approches différentes de ce concept. Leurs conceptions sont souvent complémentaires, parfois opposées, mais c'était l'objet de cet échange dans lequel il convenait de respecter chaque position, étant clair que celle de tel ou telle ne saurait engager un(e) autre intervenant(e). De même nos intervenant(e)s n'ont-ils pas forcément souhaité répondre à l'ensemble des questions, ce que nous avons également respecté. La richesse des pages qui suivent est leur diversité, avec un égal souci de rapprochement entre celles et ceux dont les avis divergent parfois et auxquels nous voulons apporter des éléments de réflexion à l'aune d'une Histoire qui nous est commune...

Ainsi, la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 – qui est un préambule à la Constitution de

1791 – décrète que « nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi ». Deux ans plus tard est créé le mariage civil, qui prévaut sur le mariage religieux. L'adjectif « laïque » fait ensuite une apparition, en 1886, dans la loi de Jules Ferry qui crée « l'école publique, gratuite, laïque et obligatoire ».

En décembre 1905, une loi, dite de séparation des Églises et de l'État, est adoptée après de vifs débats. Son article premier garantit à tout citoyen la liberté de conscience : le droit de croire ou pas. L'article 2 institue le non-financement des cultes par l'État, à quelques exceptions près. Comme il est écrit dans cette loi, « pourront toutefois être inscrites aux budgets [de l'État] les dépenses relatives à des services d'aumônerie et destinées à assurer le libre exercice des cultes dans les établissements publics tels que lycées, collèges, écoles, hospices, asiles et prisons ».

L'Histoire s'est invitée entre-temps, notamment avec les flux migratoires, l'islamisme, les attentats, au point que se sont installés certains amalgames, des confusions et des concepts discutables. Neutralité et laïcité sont souvent

confondues. Pourtant, en 1905, nulle mention du principe de neutralité. La neutralité est la conséquence du principe d'égalité qui régit le fonctionnement des services publics. Le principe s'est développé par la suite, au fil des jurisprudences, jusqu'à s'imposer aux agents de l'État – et uniquement à eux. Ainsi, en France, un enseignant, un agent d'accueil dans une préfecture ou bien encore un policier ne peuvent pas porter de signes religieux dans l'exercice de leurs fonctions. Ce principe de neutralité conduit parfois certains citoyens et/ou politiques à affirmer que le foulard islamique devrait être interdit dans la rue. C'est une interprétation erronée puisque l'application *stricto sensu* de la loi de 1905 garantit le droit, dans l'espace public, aux femmes qui le souhaitent, de porter un voile sur la tête, ou aux hommes de porter une kippa. Par contre, la question de la présence de crèches religieuses dans les mairies ou les administrations a nécessité une clarification par le Conseil d'État.

Alors peut-on parler de laïcité au singulier ?

Il est au moins deux groupes qui cohabitent : ceux pour qui la laïcité n'est pas une valeur, mais un principe selon lequel l'identité religieuse est privée mais peut

s'exprimer dans le débat public; ceux qui estiment que la laïcité est un principe concurrent des valeurs religieuses, auxquelles ils dénie toute présence dans l'espace public. Cependant, Razika Adnani ne cache pas son scepticisme face à la lutte contre l'intégrisme et aux réformes de l'islam entreprises dans notre pays. Pour cette islamologue, il est clair que dans une grande majorité du monde musulman, « la laïcité est assimilée à l'incroyance », et que pour bon nombre de pratiquants « le concept de laïcité est rejeté », d'autant qu'à leurs yeux « poser la question de la laïcité en islam est en soi une hérésie »... Elle préconise une réforme sémiologique et dogmatique qui ne peut se faire que de l'intérieur.

Il y a enfin celles et ceux – et non les moins nombreux – pour qui la laïcité est un concept vague, très vague. D'où ce livre, qui s'adresse aux trois catégories dans un souci de vérité, de franchise et d'histoire...

José Lenzini

